Conférence des Territoires

vendredi 4 février 2022



Ordre du jour

- 1. Projet pour le Cantal 2030
- 2. Création d'une agence d'attractivité
- 3. Nouveaux programmes d'appui aux territoires et amendes de police
- 4. Programme Traverses de bourgs
- 5. Service Public de Performance Energétique de l'Habitat Cantal
- 6. Projet de déploiement d'Installations de Recharge de Véhicules Electriques
- 7. Très Haut Débit et Téléphonie mobile
- 8. Politique culturelle départementale à destination des territoires
- Démarche ConsoCantal
- 10. Dispositif de Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité
- 11. Gouvernance départementale de l'eau et de l'assainissement Etude « déchets »

Questions diverses



1. Projet pour le Cantal 2030



PROJET POUR LE CANTAL 2021 - 2030

Être 150 000 habitants dans 15 ans



2. Création d'une agence d'attractivité

Agence d'attractivité

- Création d'un syndicat mixte ouvert
- Stratégie locale de développement pour la reconquête démographique

Conciergerie



3. Nouveaux programmes d'appui aux territoires et amendes de police









Nouveaux dispositifs : les grands principes

- > 33,13 millions d'€ sur 6 ans (2022-2027)
- > aide aux investissements pas de fonctionnement
- > projets compatibles avec le projet pour le Cantal 2021-2030
- > 4 dispositifs
 - > Contrat Cantal Développement : projets structurants des EPCI
 - > Fonds Cantal Villes: projets structurants des + de 3000 hab
 - > Fonds Cantal Innovation : appels à projets
 - Fonds Cantal Solidaire : solidarité territoriale pour les petites communes
- > 20 % consacré à l'eau et l'assainissement
- > + les amendes de Police gérées pour le compte de l'Etat



Contrat Cantal Développement

- > 12 211 850 € sur 6 ans
- > contractualisation sur 6 ans puis dossiers confirmés 1 à 1
- Projets communaux admis (sans fonds de concours EPCI) si impact intercommunal
- > possible intégration de projets départementaux
- > dossiers structurants : débat contradictoire

	Montant contrat
CABA	2 640 000 €
Cère et Goul en C	601 325 €
Châtaigneraie	1 980 000 €
Hautes Terres	1 285 774 €
Pays de Mauriac	720 000 €
Pays de Salers	1 050 525 €
Saint-Flour Co	2 460 000 €
Pays Gentiane	694 226 €
Sumène-Artense	780 000 €

- Elaboration au 1^{er} semestre 2022
- Contractualisation dans l'année



Fonds Cantal Villes

- > 1 950 000 € sur 6 ans
- > nouveau dispositif communes + de 3 000 habitants
- > contractualisation 6 ans puis dossiers confirmés 1 à 1
- > dossiers structurants : débat contradictoire
- > hors voirie
- > eau et assainissement possibles (si non transférés)

	Montant contrat
Aurillac	550 000 €
Saint Flour	450 000 €
Mauriac	400 000 €
Arpajon sur Cère	300 000 €
Ytrac	250 000 €

- **▶** Elaboration au 1er semestre 2022
- contractualisation dans l'année



Fonds Cantal Innovation

- > 3 970 000 € sur 6 ans
- > répondre à des besoins précis ou ponctuels en lien avec le projet pour le Cantal 2021-2030
- > un soutien important : jusqu'à 50 %
- > susceptible d'être ouvert à tout type de bénéficiaire public
- les modalités de chaque appel à projets sont définies au cas par cas
- Au moins 1 AAP par an
- > AAP 2022 au 2ème semestre : thème à définir



Fonds Cantal Solidaire

- > 15 000 000 € sur 6 ans
- > dispositif similaire au précédent
- présélection sur 3 ans puis dossiers confirmés chaque année
- communes de moins de 3 000 habitants, syndicats eau et assainissement

Appel à projets lancé aujourd'hui



Fonds Cantal Solidaire

Modalités pratiques de l'appel à projet 2022 :

- Dossiers dématérialisés : dépôt sur une plate-forme numérique avec aide des services du CD si besoin
- > Courrier avec les modalités de candidature envoyé lundi
- > Date limite de réception du dossier complet : 31 mars
- > Présélection des dossiers en juin
- > Attribution des aides 2022 en septembre



Eau et assainissement

Taux max pour l'adduction en eau potable :

- 30% amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- 25% amélioration des rendements du réseau
- 10% autres opérations selon les cas tarif minimum : selon évolution Agence de l'Eau Adour Garonne (1,65 € TTC / m³ en 2022)

Taux max pour l'assainissement collectif:

- 30% stations d'épuration de plus de 15 ans
- 25% suppression d'eaux claires parasites
- 20% autosurveillance, télésurveillance, mesures, télégestion
- 10% autres opérations selon les cas tarif minimum : selon évolution Agence de l'Eau Adour Garonne (1,65 € TTC / m³ en 2022)
- Extension de réseaux non éligible



Amendes de police

- > Un fonds d'Etat administré par le Département
- > de 125 000 à 215 000 € par an
- > projets en lien avec la sécurité routière UNIQUEMENT
- > maîtrise d'ouvrage communale
- > communes de moins de 10 000 habitants

Calendrier:

- > Appel à projets en mars-avril
- > Enveloppe connue en mai-juin
- > attribution en juin ou septembre



4. Programme Traverses de bourgs





- Qui ? Toute Commune désirant aménager sa traverse d'agglomération
- Où ? Sur le réseau routier départemental
- Quoi ? Chaussée de la route départementale (de fil d'eau à fil d'eau)
 Ouvrages d'art nécessaires à la stabilité de la route et à sa pérennité (murs de soutènement, ponts...)

Conception



- Relevé topographique et élaboration d'un projet par le maître d'œuvre de la Commune ;
- Concertation avec le Département et finalisation du dossier technique

Instruction



- Dossier technique (plans, profils, avant métré, estimations, répartition financière Cd15/Commune,...)
- Délibération
- Echéancier prévisionnel
- Prise en considération du projet par le Cd15
- Convention de délégation de MO
- Intégration de l'opération dans la programmation pluriannuelle

Réalisation



- La commune ne peut réaliser de travaux sur le domaine public départemental sans accord préalable du Cd15
- La commune invite les services du Cd15 aux réunions de chantier
- Le Département peut imposer la réalisation de contrôles qualité chaussée
- La commune invite le Cd15 à la réception des travaux

Contact : Pôle Routes Départementales et Infrastructures Philippe FABREGUE - <u>pfabregue@cantal.fr</u> - 04 71 46 21 40



5. Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat Cantal



























« Un SERVICE PUBLIC accompagnant les ménages souhaitant diminuer leur CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE.

Les conseillers guident les propriétaires, locataires dans leurs travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit GRATUITEMENT des INFORMATIONS ET CONSEILS PERSONNALISÉS avant travaux.

Le service s'adresse également aux occupants de petits locaux tertiaires (<10 salariés et 1000 m²) »





LE CŒUR DES MISSIONS

Revenu fiscal

OPAH

Information de 1^{er} niveau



Informer Conseiller Accompagner





CONSEILS TECHNIQUES

FINANCIERS



CONSEILS JURIDIQUES Décision de réaliser le projet

Accompagnement personnalisé

Audit énergétique





LES AUTRES MISSIONS

Actions de communication vers

- les ménages, le petit tertiaire sensibiliser sensibiliser communiquer
- Les réseaux professionnels
 - De l'acte de construire : architectes, bureaux d'études, artisans, magasins de bricolage...
 - Prescripteurs: agences immo, notaires, syndics, banques, mairies...
 Animer Animer









ORGANISATION

- Les moyens humains :
 - 4 agents : 3 conseillers +1 gestionnaire administrative
 - 1 apprentie chargée de communication



- Localisation: à l'hôtel du Département + Est Cantal (à définir)
- Permanences à mettre en place sur les territoires





BUDGET PREVISIONNEL

pour 2022:319 000 €

• État 58 300 €

• Région 120 500 €

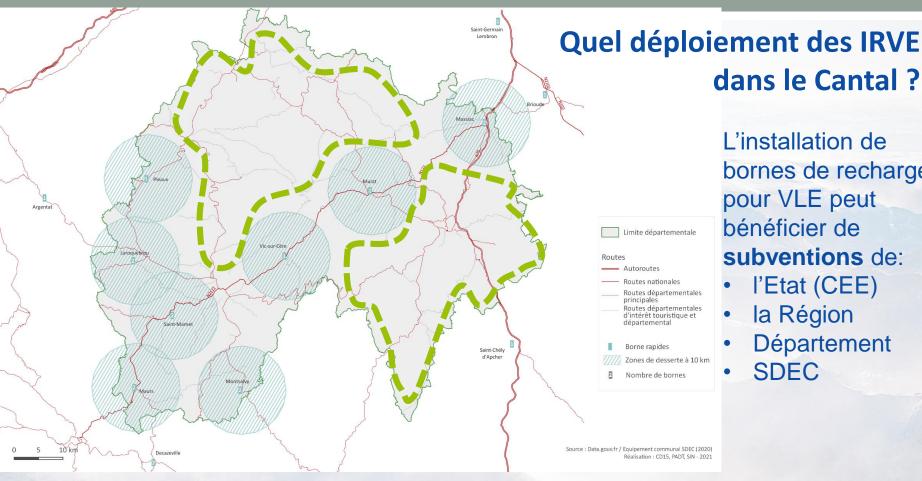
• EPCI 70 100 €

• CD15 70 100 €



6. Projet de Déploiement d'Installations de Recharges de Véhicules Électriques (IRVE) dans le Cantal





dans le Cantal?

L'installation de bornes de recharge pour VLE peut bénéficier de subventions de:

- l'Etat (CEE)
- la Région
- Département
- SDEC

Les bornes subventionnées devront s'inscrire dans le schéma de résorption des zones blanches initié par le Département



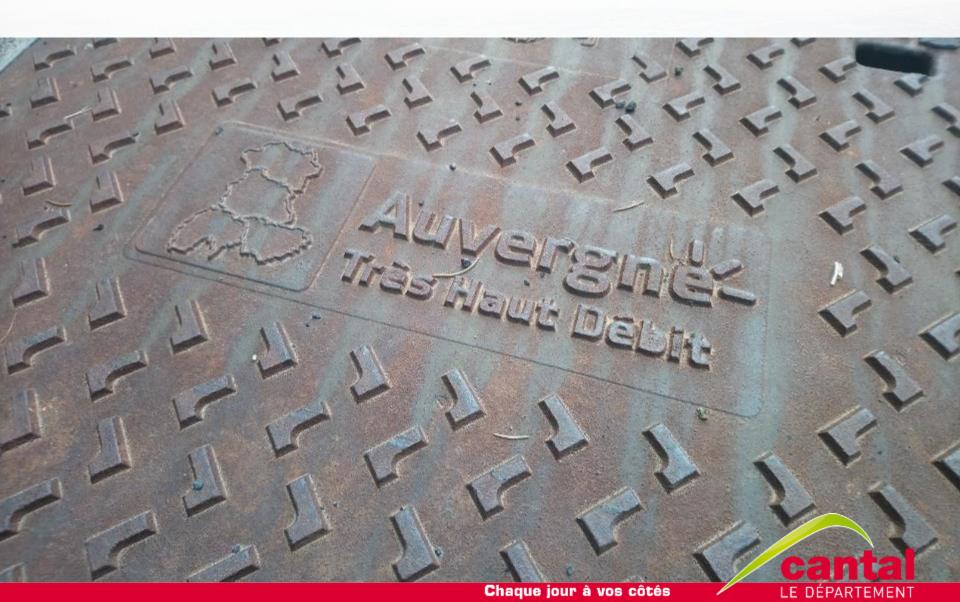
AMI départemental

100 000 € budgétés en 2022 pour aider l'investissement des collectivités dans l'implantation d'IRVE.

- Pour compléter le maillage des bornes rapides soutenues par la Région
- Et/ou pour installer des bornes de recharges sur des sites touristiques



7. Très Haut Débit et Téléphonie mobile



Rappels

Réseau Public (PPP avec Orange)

Coût global : ~ 1 Milliard d'€uros hors recettes commerciales et subventions.

AMII (déploiement privé) sur les territoires de la CABA et de la ville de Saint-Flour.

Fin des travaux prévus par Orange en décembre 2022.







Nouvelle Phase 3 [2021 – 2022]

92% (102k prises) en Fibre Optique au lieu de 77% (85k prises)!

- 111k prises totales dans le Cantal.
- 8% (8,9k prises) en technologies alternatives > 30Mb/s.
 DSL, 4G fixe et satellite.
- Le coût net pour le département passe de 17 M€ à 18,9 M€.
- Nouvelle aide à l'équipement satellitaire :
 - Depuis le printemps 2021, l'aide pour l'acquisition des kits satellitaires est passée de 400 € pour l'acquisition du matériel à 300 € avec un complément de 300 € pour l'installation. Initialement confiée à la Régie Auvergne Numérique, la gestion de l'aide a été transmise à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
 - https://campusnumerique.auvergnerhonealpes.fr/transformer/satellite/

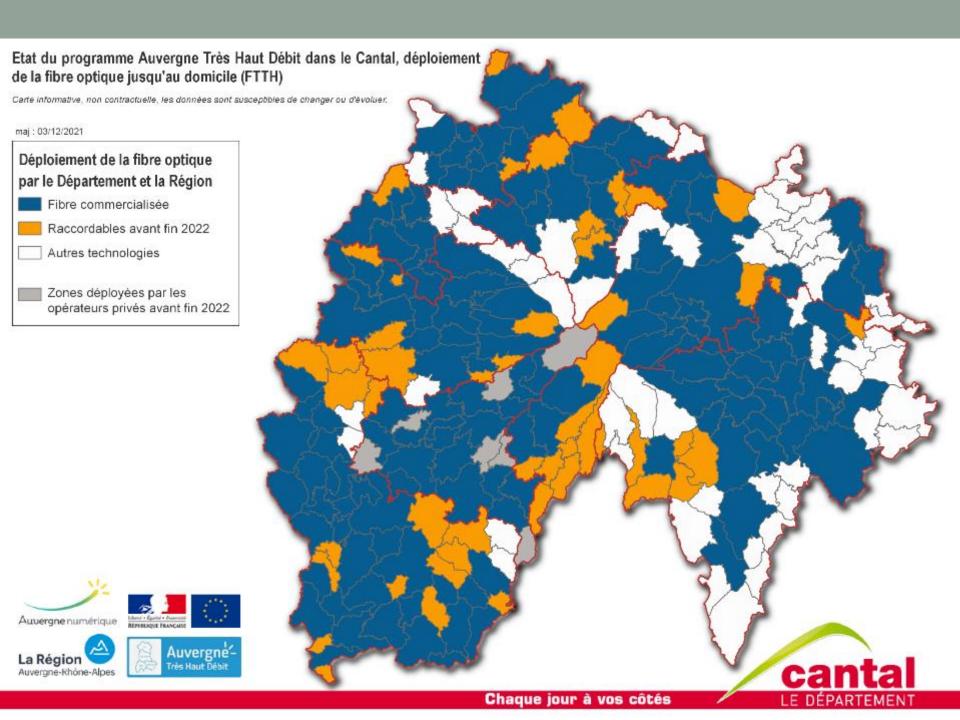
Aujourd'hui:

- 84% (44k prises) des bâtiments de la zone PPP sont raccordables.
- 78% (31k prises) des bâtiments la zone AMII sont raccordables.









Vers une phase 4 Objectif 100% fibre en 2025!

La Régie Auvergne Numérique étudie la faisabilité technique, juridique et financière d'une nouvelle phase 4 du programme « Auvergne Très Haut-Débit ». Elle pourrait concerner pour le Cantal, 8 900 prises.

Il resterait 106 M€ à financer pour la Région AuRA (53M€) et les 4 Départements.

Linéaire aérien créé pour le programme Auvergne Très Haut Débit : 219 km et 850 km pour le complément de la Phase 4







Téléphonie mobile



Téléphonie mobile



La téléphonie mobile dans le Cantal : 245 pylônes dont 243 en 4G

Programme maîtrise d'ouvrage Département : 30 pylônes déployés / 44 communes 3 M€.

Programme maîtrise d'ouvrage du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes avec le Conseil départemental :

4 pylônes déployés 360 k€.



En concertation avec les Présidents d'EPCI les listes 2018-2019 et 2020 sont constituées :

- Liste « 2018 + 2019 »
 - >18 sites proposés soit 29 pylônes.
- Liste « 2020 »
 - >19 sites proposés soit 44 pylônes.

Pour un total de **37 sites** soit **73 pylônes** supplémentaires pour le département du Cantal.



Sites ouverts commercialement à ce jour :

- >10 sites, 17 pylônes.
 - Neuvéglise-sur-Truyère (Lavastrie, Grandval).
 - Anglards-de-Salers*, [Le Monteil, La Monsélie, Sauvat]*, Arpajon-sur-Cère*.
 - Neuvéglise-sur-Truyère (Zone touristique Lanau)
 - Saint-Martin-Cantalès
 - Saint-Santin-Cantalès
 - Ladinhac
 - Freix-Anglards (Saint-Cernin)
 - Molèdes
 - Sainte-Eulalie
 - · Cheylade.
- En court d'ouverture : 2 sites, 2 pylônes :
 - Ladinhac (phase 2), Laurie.



22 sites, 32 pylônes devant être éclairés au plus tard au 31/12/2023 :

En cours:

1 pylône : Raulhac (prévision : mai 2022), 1 pylône : le Puy-Mary (route de Mandailles) (phase de test, ouvert d'ici fin février 2022), 1 pylône : Siran (4G fixe, prévision février 2022), 1 pylône : Montchamp (4G fixe, prévision mars 2022).

Au plus tard au 31 mai 2022 :

1 pylône : Molèdes (phase 2), 2 pylônes : Trizac, 3 pylônes : Saint-Étienne-de-Carlat.

Au plus tard 21 août 2022:

1 pylône : Arpajon-sur-Cère, 1 pylône : Sainte-Eulalie, 2 pylônes : Pailherols, 3 pylônes: Cassaniouze

Au plus tard 15 janvier 2023

2 pylônes : Allanche, 1 pylône : Arches, 1 pylône : Chalvignac, 1 pylône : Saint-Projet-de-Salers, 2 pylônes : Cheylade, 1 pylône : Gourdièges, 2 pylônes : Champagnac, 1 pylône : Le Falgoux, 1 pylône : Lascelle, 2 pylônes : Cros-de-Ronesque (phase 1), 1 pylône : Calvinet (phase 1).

^{*} Grappes ARCEP

6 sites, 21 pylônes dans l'attente de publication d'un arrêté :

- En 2022 : Calvinet (phase 2), Leynhac, Leyvaux, Méallet, Apchon,
- [Les Ternes, Cussac, Neuvéglise-sur-Truyère]*.
- En 2023 : [Trémouille, Champs-sur-Tarentaine-Marchal]*.



Pylônes de téléphonie mobile du Cantal Carte informative, non contractuelle, les données sont susceptibles de changer ou d'évoluer. maj: 25 Janvier 2022 Pylônes existants Points d'intérêt New Deal Points d'intérêt couverts Points d'intérêt publiés au JO Points d'intérêt en attente de publication au JO

8. Politique culturelle départementale à destination des territoires

Schéma départemental d'action culturelle 2022-2027

Schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques en amateur 2022-2027









Les aides financières directes :

Subventions dans 5 domaines :

- >aides à la prévention, la conservation et la valorisation du patrimoine cantalien public (subvention d'investissement)
- aides aux établissements d'enseignement artistique (écoles de musique et/ou de danse – subvention de fonctionnement)
- >aides aux programmations culturelles des EPCI (subvention de fonctionnement)
- >appels à projets (subvention d'investissement)
- >aides aux associations à vocation culturelle (subvention de fonctionnement)

Les aides « en nature » :

- Proposées par les établissements culturels du Conseil départemental
- > Permanentes et régulières
- Permettent aux collectivités partenaires d'entretenir leur propre service culturel

Il en va ainsi des:

- >services de lecture publique aux communes et EPCI
- >aides des Archives départementales aux communes
- > services départementaux de l'Artothèque et des expositions



Les contractualisations:

Permettent aux collectivités partenaires d'accueillir des artistes en tournée sur le département à l'initiative du Conseil départemental.

C'est le cas :

- pour les grands évènements culturels : festivals « Jours de danse(s) » et « Hibernarock », salon départemental du livre et de l'illustration de jeunesse, Mois du film documentaire et « Opéras d'été »
- >pour les résidences culturelles territoriales



Les prestations d'expertise et de conseil :

Le Conseil départemental emploie des techniciens spécialisés dans différents domaines.

Les territoires peuvent solliciter leur expertise :

- >patrimoine (restauration, conservation, valorisation...)
- >archives publiques (conservation, élimination, valorisation, traitement...)
- publique (aménagement de > lecture bibliothèques, indexation/catalogage des collections, acquisitions, éliminations...)
- >enseignement artistique (enseignement musique danse)
- >spectacle vivant (aménagement de salles, résidences artistiques...)

9. Démarche Consocantal

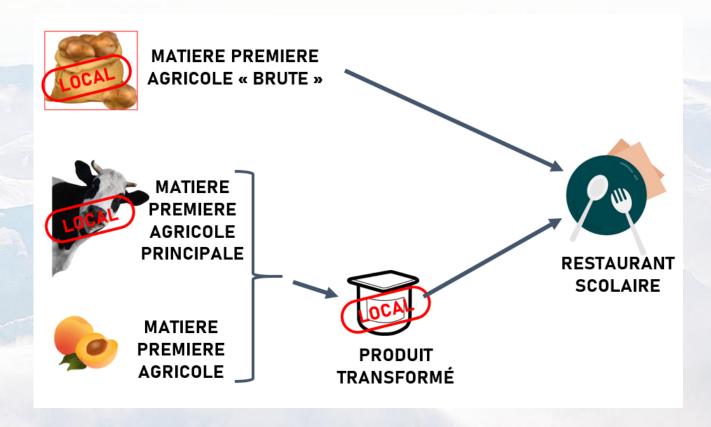








Définition du « Produit local »



- quel que soit le lieu de transformation.



Loi EGalim

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective : **50 % de produits**

> Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (AOP, IGP, Label Rouge...)

OU

- > mentions valorisantes (Haute Valeur Environnementale, fermier)

 DONT
- > 20 % issus de l'Agriculture Biologique

Consocantal va dans le sens de la loi EGalim :

bon nombre de produits locaux bénéficie d'un Signe Officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine ou d'une mention valorisante



L'action du Département dans les collèges

- >accompagnement individuel
- >utilisation d'Agrilocal15
- >plan de formation des chefs de cuisine : techniques culinaires, rencontre avec un chef étoilé, rencontres producteurs...
- > sensibilisation au gaspillage alimentaire : nouvel appel à candidatures (5 collèges)
- équipement des cuisines d'un ordinateur et d'un logiciel de gestion (1^{er} semestre 2022)
- >proposition d'animations à la communauté éducative
- >coordination réseaux acheteurs et cuisiniers



Consocantal cible la restauration hors domicile publique

- Le Département accompagne la demande acheteurs et cuisiniers
- La Chambre d'Agriculture accompagne l'offre production, transformation et logistique



Calendrier de développement

Phase expérimentale : novembre 2021 à juin 2022

- 10 collèges lauréats : Allanche Aurillac Jordanne Aurillac Jeanne de la Treilhe - Aurillac Jules Ferry - Chaudes Aigues - Pleaux - Riom ès Montagnes - St-Cernin - St-Flour La Vigière – Vic/Cère
- 1 EHPAD : Laroquebrou
- 1 école : Ytrac

Appel à projets : juin 2022

- Appel à candidatures auprès des collectivités
- Convention avec les EPCI volontaires



Quand un établissement s'engage:

- Convention d'objectifs Conseil départemental / Chambre d'Agriculture / structure candidate
- Une démarche de progrès trois niveaux de reconnaissance (engagé dans la démarche, entre 25 et 50%, plus de 50 %)
- > Mention valorisante : trophée et logo qui indiquent le degré d'implication
- en partenariat avec les EPCI



10. Dispositif de Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité





Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité

DEFINITION:

« Le premier accueil social inconditionnel de proximité a pour objectif de garantir à toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, une écoute attentionnée de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Cet accueil constitue une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés. »



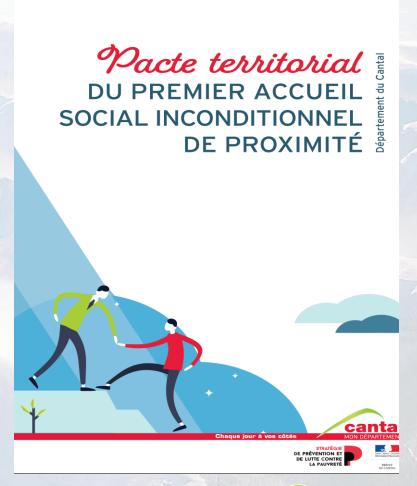
2021 : Engagement de 10 partenaires, signataires du Pacte Territorial du PASIP

- Etat et Conseil Départemental
- CCAS d'Aurillac
- CCAS de St Flour
- Communautés de communes de Sumène Artense
- Communauté de communes du Pays Gentiane
- Saint-Flour Communauté
- Hautes Terres Communauté
- Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne
- Fédération départementale des Centres Sociaux



Un réseau d'acteurs et un maillage territorial

- 3 Maisons de la Solidarité
 Départementale et leurs antennes
- > 2 CCAS (Aurillac et St Flour)
- > des centres sociaux
- des Maisons France Services portées par les communautés de communes
- ▶ l'UDAF qui vient d'intégrer le réseau en novembre 2021





- Vous souhaitez rejoindre le réseau du PASIP en tant qu'acteur : contactez Mme GAUZENTES-COEURDANE (vgauzentes-coeurdane@cantal.fr)
- Possibilité également d'orienter les personnes vers les lieux d'accueil existants sur le territoire afin que les cantaliens puissent avoir une réponse à toutes leurs demandes d'ordre social



11. Gouvernance départementale de l'Eau et de l'Assainissement et étude « déchets »







Une nécessité d'améliorer la connaissance pour agir

- Le Département déploie son projet d'automatisation du suivi des ressources en eau souterraines.

 Le réseau actuel a 16 points une trentaine de points dès 2023.
- Le Département lance son schéma d'eau et d'assainissement 2022 2023

L'implication des communes et EPCI compétents sera déterminante notamment pour la phase de recueil de données

Etude de création d'une structure d'envergure départementale de gestion de l'Eau et de l'Assainissement

Limiter la hausse des tarifs MUTUALISATION à grande échelle

- > Phase 1 (2022-2023):
 - Synthèse des données existantes état des lieux des services (Schéma Départemental AEP et Asst)
- > Phase 2 (2022-2023):
- Concertation des acteurs et travaux en commun
 - Proposition de scénarios (périmètre, forme juridique, € investissement, € fonctionnement, etc.)
 - Choix politiques validation d'un scénario
- > Phase 3 (2022-2023):
 - Définition précise du modèle retenu
 - Création de la structure (ex : Syndicat Départemental)
- > Phase 4 (2023-2026):
 - Intégration des adhérents en fonction du degré de maturité de chaque territoire



Étude départementale « Gestion des déchets »

Montage proposé :

- les EPCI volontaires mandatent CIT pour réaliser une étude à horizon mi-2023
- CIT se fait accompagner par un prestataire extérieur
- CIT facture aux EPCI la prestation
- Les EPCI obtiennent un cofinancement dans le cadre des CRTE

Un cahier des charges sera rédigé en concertation avec tous les acteurs engagés, il intègrera toutes les typologies de déchets, des projections à 10 / 20 ans, des perspectives de tarification et un volet gouvernance.

Prochaines étapes :

- Un 1^{er} Comité technique fixé au Mardi 8 février 2022 à 16h00 (rappel du contexte, état des lieux, éléments attendus du cahier des charges, montage de la convention et son financement)
- ➤ Un 1^{er} Comité de pilotage fin mars 2022 (validation des éléments principaux du cahier des charges et décision de principe d'adhérer à la démarche)
- > Avril : délibération des EPCI
- > Fin avril: publication du DCE
- Attribution avant l'été
- Démarrage de l'étude automne 2022 jusqu'à juin 2023



Questions diverses / Echanges

